

Conseil municipal

Lundi 12 juin 2023

Mairie de Saint-Père Marc-en-Poulet

Liste des délibérations

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

Délibération n° 2023 / 05 / 01: 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES: Nomination du secrétaire de séance.

M. Hugo RICHEUX a été nommé secrétaire de séance.

➤ <u>Délibération n° 2023 / 04 / 02</u>: 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2023.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023 / 05 / 03 : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES—Report du projet de médiathèque — pôle culturel.

Le report du projet de médiathèque – pôle culturel a été approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention.

➤ <u>Délibération n° 2023 / 05 / 04</u>: 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES: Convention de mise à disposition du Fort pour l'organisation de la « Route du Rock – Edition 2023 ».

La convention de mise à disposition du Fort pour la l'édition 2023 du Festival « La Route du Rock » a été approuvée à l'unanimité.

▶ <u>Délibération n° 2023 / 05 / 05</u>: 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES: Convention de location du Fort pour l'organisation du festival «NO LOGO BZH » - Edition 2023.

La convention de mise à disposition du Fort pour la l'édition 2023 du Festival « NO LOGO BZH » a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2023 / 05 / 06: 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES: Convention de mise à disposition gracieuse du FORT SAINT-PERE − association « La Team du Breizh Flag Trip Tour » pour la « Route du Fort » Edition 2023.

La convention de mise à disposition gracieuse du Fort pour la l'édition 2023 de « LA ROUTE DU FORT » a été approuvée à l'unanimité.

▶ Délibération n° 2023 / 05 / 07 : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : Convention de mise à disposition gracieuse du Fort « Association « One, Two, Three Fort! » spectacle « La Guinguette du Fort » le 13-14-15 juillet 2023.

La convention de mise à disposition gracieuse du Fort pour la l'édition 2023 de « LA GUINGUETTE DU FORT » a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2023 / 05 / 08: 9 − AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE − 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES: Convention Ecole de Musique de la Baie de Cancale du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.

La convention avec l'Ecole de musique de la Baie de Cancale a été approuvée à l'unanimité.

▶ <u>Délibération n° 2023 / 05/ 09</u>: FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS: Vote de subvention exceptionnelle projet cirque – ANNEE 2023 – Ecole Sainte-Thérèse.

L'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le projet cirque de l'Ecole Sainte-Thérèse a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2023 / 05 / 10 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES: Convention d'utilisation annuelle de la salle polyvalente associations.

La convention d'utilisation annuelle de la salle polyvalente pour les associations a été **approuvée à** l'unanimité.

Délibération n° 2023 / 05 / 11: 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS: Redevance d'occupation du domaine public G.R.D.F année 2023.

La redevance d'occupation du domaine public GRDF a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2023 / 05 / 12: 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES: Redevance d'Occupation du Domaine Public ORANGE 2023 (sur patrimoine au 31/12/2022).

La redevance d'occupation du domaine public ORANGE 2023 a été approuvée à l'unanimité.

▶ <u>Délibération n° 2023 / 05 / 13</u>: 8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES 8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Présentation et approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L) de la société NEXITY- FONCIER CONSEIL – Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) « Cœur de Village ».

Le compte rendu annuel (C.R.A.C.L) de la société NEXITY-FONCIER-CONSEIL concernant la **Zone** d'Aménagement Concerté (Z.A.C) « Cœur de Village » **a été approuvée avec 15 voix pour et 1 abstention.**

Délibération n° 2023 / 05 / 14 : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS : rétrocession de terrains du secteur E2 à la société FONCIER CONSEIL.

La rétrocession de terrains du secteur E2 à la société FONCIER CONSEIL a été approuvée avec 14 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention.

➤ <u>Délibération n° 2023 / 05 / 15</u>: URBANISME 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME : clause antispéculative – secteur E2 ZAC CŒUR DE VILLAGE.

La clause anti-spéculative – secteur E2 ZAC CŒUR DE VILLAGE a été approuvée à l'unanimité.

Jean-Francis RICHEUX

Affiché le : 14 juin 2023